

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 27 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 860 000 F en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'étude de 860 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	800 000 F
TVA (7,6 %)	60 000 F
Renchérissement	— F
Total	860 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 35.00.00.508.55.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit complémentaire est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

En date du 30 juin 2000, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud et le Conseil d'Etat genevois ont signé une déclaration commune d'intention concernant notamment le transfert de l'Ecole romande de pharmacie à Genève.

Cette déclaration commune, renforcée du côté vaudois par le vote populaire du 10 juin 2001, engage la partie genevoise, avec l'aide de la Confédération, à accueillir, dès l'été 2004, l'Ecole romande de pharmacie sur le site universitaire de l'Arve.

Il est à relever que l'implantation de l'Ecole romande de pharmacie à Genève s'effectuera en deux temps. Tout d'abord, celle-ci sera accueillie dans les locaux de Sciences II libérés par la section de biologie et dans un pavillon à construire sur le site de l'Arve ; puis, dès 2008, cette école sera installée à titre définitif dans les 5^e et 6^e étapes du Centre médical universitaire à Champel.

Cette stratégie de développement avait d'ailleurs déjà été évoquée le 11 octobre 1999, lors de la présentation à la Commission des travaux au Grand Conseil de la demande de crédit d'investissement de la 2^e étape de construction du bâtiment de Sciences III.

Actuellement, les études en pharmacie suivent un cycle de cinq ans de manière identique à Genève et à Lausanne, soit :

- Les deux premières années en tronc commun avec les étudiants de la Faculté des sciences, puis une année en officine, suivie des deux dernières années académiques menant au diplôme en pharmacie avec la possibilité de poursuivre jusqu'au doctorat.
- Dès 2005, les deux premières années pourront se dérouler à Genève ou dans une autre université (LS, FR, NE, BE, ZH, BS) et ne seront plus suivies d'une année d'officine. Les deux années suivantes seront regroupées à Genève, pour toute la Suisse occidentale menant au diplôme. Les études pourront se poursuivre par une année en officine ou directement par un doctorat.

2. Analyse des besoins

Les besoins évalués à 6800 m² pour l'Ecole romande de pharmacie regroupée à Genève sont inférieurs aux surfaces occupées à ce jour par la pharmacie sur les sites genevois et lausannois correspondant à 8530 m².

Les surfaces actuelles de la Section de pharmacie genevoise, auxquelles viendront s'ajouter les surfaces libérées par la biologie moléculaire à Sciences II dès la mise à disposition de la deuxième étape de Sciences III, ne représentent que 3800 m².

A cela, il convient d'ajouter les autres surfaces actuellement occupées par la Section de pharmacie genevoise, soit 660 m² dans le pavillon des Isotopes et 480 m² de surfaces locatives à Archamps pour les pharmapeptides. De plus, 380 m² de laboratoires seront mis à disposition au CMU. L'ensemble des surfaces disponibles laisse toutefois un solde négatif d'environ 1500 m². Cela nécessitera la construction d'un nouveau pavillon sur le site des Sciences au bord de l'Arve. Ce bâtiment recevra des laboratoires de recherche et de travaux pratiques pour la période 2004-2008.

L'ensemble de ces surfaces devra être aménagé selon les besoins spécifiques de l'Ecole romande de pharmacie.

Dès le départ de cette dernière au CMU, le pavillon sera affecté à d'autres besoins universitaires.

3. Implantation du nouveau pavillon

Compte tenu que le fonctionnement de l'Ecole romande de pharmacie implique des synergies internes importantes, il est primordial que l'ensemble des locaux soit concentré dans un même périmètre.

Ainsi, au vu des possibilités recensées et des contraintes du site, l'implantation d'un pavillon sur l'emplacement de l'actuel parking de l'école de physique est apparue la plus adéquate.

Réparties sur quatre niveaux, l'ensemble des surfaces manquantes (1500 m²) y trouvera ainsi sa place.

Les places de parking actuelles supprimées devraient pouvoir être transférées dans le parking de Carl-Vogt situé à proximité.

Affectation du pavillon après 2008

La Faculté des sciences est en permanence à la recherche de nouvelles surfaces. Le décanat de la Faculté des sciences a établi en mai 2001 un inventaire des locaux actuels et des besoins en locaux, qui fait état d'un déficit théorique, selon les normes cantonales de surface par étudiant, de 13 412 m².

Les besoins urgents identifiés sont les suivants :

- extension de 1000 m² pour les Pôles de Recherche nationaux qui bénéficient d'un financement de la Confédération assuré jusqu'en 2012 ;
- 450 m² pour la participation au projet « Arc lémanique » ;
- 300 m² pour la photonique quantique de la Section de physique.

Dans ce contexte, la Faculté des sciences souhaite pouvoir utiliser le pavillon que la pharmacie libérera en 2008.

De par sa conception, le futur bâtiment affecté provisoirement à la Section de pharmacie devrait pouvoir être occupé sans problème par d'autres utilisateurs.

4. Adaptation des locaux existants

Les surfaces libérées par la biologie moléculaire située à Sciences II dès la mise à disposition de la 2^e étape du bâtiment de Sciences III ainsi que celles occupées par la Section de pharmacie, soit 3800 m², nécessiteront des adaptations permettant de satisfaire aux besoins de l'Ecole romande de pharmacie.

Une grande partie des laboratoires actuels pourront être réutilisés, ce qui devrait ainsi limiter considérablement les investissements.

Dans un 2^e temps et en fonction des résultats de l'expertise du bâtiment de Sciences II, celui-ci devra vraisemblablement à moyen terme être rénové et adapté aux normes actuellement en vigueur (protection incendie, fluides et électricité, etc.).

5. Récupération de l'investissement

Dans le cas du nouveau pavillon, une grande partie de l'infrastructure pourra être conservée. Les équipements fixes pourront soit être conservés soit être transférés pour une affectation aux activités analogues.

Les coûts de l'adaptation des locaux existants seront quant à eux récupérés intégralement compte tenu que l'affectation future restera dans le même domaine d'activité. Ces travaux correspondent à une anticipation de la rénovation du bâtiment existant, construit entre 1970 et 1974.

6. Programme des locaux

Implantation provisoire sur le site de l'Arve en 2004

Ce programme prend en compte les surfaces actuelles de la section de pharmacie de Genève ainsi que celles libérées par la biologie moléculaire dès la mise à disposition de la deuxième étape de Sciences III.

Bâtiment	Recherche et administration (m ² nets)	Enseignement travaux pratiques (m ² nets)	Stockage et ateliers (m ² nets)	Total (m ² nets)
Isotopes	570	40	50	660
Sciences II	2'900	660	240	3'800
Archamps	420		60	480
CMU	380			380
Surfaces à disposition	4'270	700	350	5'320
Pavillon				1'480
Surfaces totales				6'800

7. Analyse constructive

7.1. Nouveau pavillon

De part sa vocation, le futur bâtiment sera modulable et utilisera des matériaux simples et préfabriqués, cela afin de limiter les délais de mise en œuvre et le coût de construction.

Transformation des locaux de Sciences II

Comme mentionné au chapitre 4, l'adaptation de locaux consistera en des transformations légères compte tenu que l'infrastructure technique existe en grande partie.

8. Délai

L'ouverture des deux chantiers pourrait avoir lieu fin 2003-début 2004 et la remise des locaux en automne 2004 au plus tard.

9. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude est basé sur une estimation par analogie avec le postulat suivant, au niveau des fonctions des locaux :

Soit 70 %	de laboratoires
17 %	de bureaux
13 %	locaux divers (stockage, chambre noire, chambre froide, etc.).

Ainsi, les coûts estimés, sans le terrain sont :

4,47 millions de francs pour l'adaptation des locaux ;

7,75 millions de francs pour le nouveau pavillon.

TVA comprise, mais non compris les équipements mobiles, le mobilier, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le coût des études se décompose en 2 volets :

frais d'étude liés aux travaux d'adaptation des locaux existants, y compris relevés	290 000 F
frais d'étude du nouveau pavillon	<u>510 000 F</u>
TOTAL	800 000 F
TVA 7,6 % (60 800 arrondis à)	<u>60 000 F</u>
TOTAL CREDIT D'ETUDE , y compris TVA	860 000 F

10. Subvention

Une demande de subvention fédérale sera annoncée auprès de la Confédération, conformément à la loi sur les aides aux universités (LAU), du 8 octobre 1999, correspondant à environ 30 % du montant subventionnable admis par l'Office fédéral de l'éducation et la science (OFES).

11. Conclusion

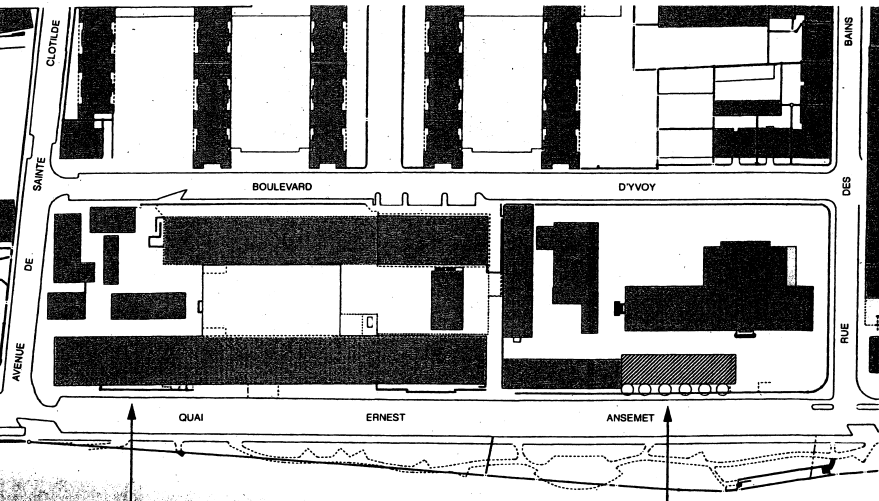
Au vu des éléments qui précèdent, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, de voter le présent crédit d'études qui permettra d'élaborer un projet de transformation de locaux existants et de construction d'un nouveau pavillon abritant l'Ecole romande de pharmacie (ERP).

Annexes :

- 1. Plan de situation de l'Ecole romande de pharmacie (horizon 2004)*
- 2. Récapitulatif de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*
- 3. Evaluation des charges financières moyennes*
- 4. Préavis technique*

ANNEXE 1

ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE - HORIZON 2004



ADAPTATION Science II Etages 3 et 4

PAVILLON

ANNEXE 2

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

**Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 860'000 F en vue de la
 construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour
 l'Ecole romande de pharmacie**

I. Revenus annuels moyens

Recettes propres	_____ 0
<small>(augmentation ou création de nouvelles recettes)</small>	
Economies prévues	_____ 0
<small>(réduction ou suppression de dépenses existantes)</small>	
TOTAL des revenus	<u>_____ 0</u>

II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes	_____ 35'475
<small>(report tableau)</small>	
Charges en personnel	_____ 0
<small>(postes supplémentaires)</small>	
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	_____ 0
<small>(meublier, matériel, locaux, énergie, etc.)</small>	
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	_____
<small>(conciergerie, entretien, énergie, etc.)</small>	
Autres charges	_____ 0
<small>(préciser la nature : _____)</small>	
Octroi de subvention ou de prestations	_____ 0
<small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	
TOTAL des charges	<u>_____ 35'475</u>

III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture	<input type="text"/>
Insuffisance de couverture	<input type="text" value="35'475"/>

IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage	<input type="text" value="0.00%"/>
--------------------	------------------------------------

V. Remarques

Date : 12.09.2002

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement

ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 860'000 F en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie

Catégories d'investissement	Informatique		Véhicule, machine et matériel (selon liste)		Mobilier, infrastructure et informatique lourde (selon liste)		Camion, véhicule spécial, installation fixe (selon liste)		Intallation fixe (selon liste)		Infrastructur e spécifique et installation fixe (selon liste)		Bâtiment administratif et génie civil	TOTAL
	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y	y compris études y		
Durée d'utilisation moyenne	1	4	5	8	10	20	30	50						
Taux d'amortissement sur le crédit	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%						
I. Dépense nouvelle d'investissement														
Crédit brut proposé														860'000
- recettes d'investissement														0
Crédit net proposé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	860'000

II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17'200
Intérêts passifs moy 4.250%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18'275
Total des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35'475

III. Remarques

Date : 12 septembre 2002

Signature du responsable financier : _____

ANNEXE 4



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

Grand travaux n° 35.00.00.508.55

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 860 000 F en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie.

2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

Revenus propres	
Economies prévues	_____
Total revenus	-
Charges financières annuelles moyennes	35'475
Charges en personnel	
Dépenses générales	
Octroi de subvention ou prestations	
Total charges	35'475

3. Financement

Aucun subvention fédérale n'est prévue pour les études. Dans le cadre de la réalisation des bâtiments une demande de subvention fédérale sera faite.

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003.

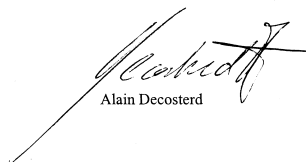
Ce projet de loi entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2003.

4. Remarques

Il est à relever les deux points suivants :

- La Commission des travaux a accepté à l'unanimité tant la procédure (procéder au vote par anticipation du projet de loi du crédit d'étude et porter l'adoption du projet de loi à la séance du Grand Conseil des 24 et 25 octobre 2002 en urgence) que le projet de loi, lors de sa séance du 10 septembre 2002.
- Un amortissement de 50 ans (« Bâtiment administratif ») dans le règlement D 1 05.03) est prévu pour un bâtiment modulable construit en matériaux simple et préfabriqués.


 Marc Gfioria


 Alain Decosterd

Genève, le 18 septembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 13 septembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 20 septembre 2002

Signature du responsable financier :

